

DECISION DU PRESIDENT.CA 031-2019

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande de tarifs de la Faculté de Sciences
(Laboratoire Moltech Anjou)

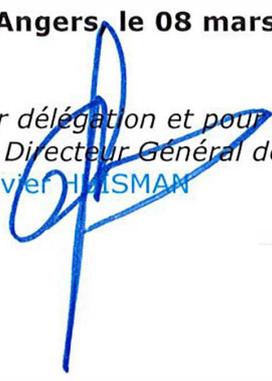
Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les tarifs proposés pour le Colloque ICTON 2019.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 08 mars 2019

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HAISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **15 mars 2019**



Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		UFR Sciences			
	Nom de la structure		Laboratoire MOLTECH-Anjou			
Désignation	Nom OTP	TARIF HT UNITAIRE Jusqu'au 20 mai	TARIF HT UNITAIRE du 21 mai au 28 juin	TARIF HT UNITAIRE du 29 juin au 13 juillet	Centre financier	Observations
colloque ICTON du labo MOLTECH-ANJOU du 9 au 13 juillet 2019	COL19ICT	485,00 €	566,67 €	650,00 €	911UMR12	inscription participants reguliers
colloque ICTON du labo MOLTECH-ANJOU du 9 au 13 juillet 2019	COL19ICT	445,00 €	525,00 €	608,34 €	911UMR12	inscription participants invités
colloque ICTON du labo MOLTECH-ANJOU du 9 au 13 juillet 2019	COL19ICT	445,00 €	525,00 €	608,34 €	911UMR12	inscription membres du comité
colloque ICTON du labo MOLTECH-ANJOU du 9 au 13 juillet 2019	COL19ICT	325,00 €	400,00 €	483,34 €	911UMR12	inscription doctorants
colloque ICTON du labo MOLTECH-ANJOU du 9 au 13 juillet 2019	COL19ICT	208,34 €	225,00 €	225,00 €	911UMR12	inscription accompagnateur
colloque ICTON du labo MOLTECH-ANJOU du 9 au 13 juillet 2019	COL19ICT	116,67 €	116,67 €	116,67 €	911UMR12	déjeuner (seulement pour l'accompagnateur)

Nom du colloque :
Lieu :
Date :

ICTON'2019
Faculté des sciences, Angers
09 au 13 juillet 2019

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
FRAIS DE DEPLACEMENTS DES CONFERENCIERS		INSCRIPTIONS PAYANTES	
8 A/R Europe	3 840,81 €	Tarification	
1 A/R Asie	1 860,05 €	montant HT Etudiants	Nb participant montant TTC Etudiants
		Jusqu'au 20 mai	325,00 € 57 22 230,00 €
		du 21 mai au 28 juin	400,00 € 55 26 400,00 €
		du 29 juin au 13 juillet	483,34 € 27 15 660,22 €
1 A/R Afrique	841,76 €	montant HT Participants Regulières	Nb participant
		Jusqu'au 20 mai	485,00 € 99 57 618,00 €
		du 21 mai au 28 juin	566,67 € 18 12 240,07 €
		du 29 juin au 13 juillet	650,00 € 14 10 920,00 €
		montant HT P-Invités	Nb participant
		Jusqu'au 20 mai	445,00 € 33 17 622,00 €
		du 21 mai au 28 juin	525,00 € 21 13 230,00 €
		du 29 juin au 13 juillet	608,34 € 26 18 980,21 €
FRAIS D'HEBERGEMENT INVITES		montant HT- Membres comité	Nb participant
hebergement 25 personnes	9 000,00 €	Jusqu'au 20 mai	445,00 € 13 6 942,00 €
		du 21 mai au 28 juin	525,00 € 12 7 560,00 €
		du 29 juin au 13 juillet	608,34 € 12 8 760,10 €
		montant HT - Accompagnateur	Nb participant
		Jusqu'au 20 mai	208,34 € 2 500,02 €
		du 21 mai au 28 juin	225,00 € 1 270,00 €
		du 29 juin au 13 juillet	225,00 € 2 540,00 €
		montant HT - repas (seulement pour accompagnateur)	
		Tarif identique sur les 3 périodes	116,67 3 420,01 €
FRAIS DE RESTAURATION		FINANCEMENTS ATTENDUS	
Réception d'accueil pour 450 personnes	15 750,00 €	UBL	3 500,00 €
4 Déjeuners	63 000,00 €	UA	2 500,00 €
7 Pause-café	34 650,00 €	CNRS	2 000,00 €
3 Dîners	73 000,00 €	Sociétés commerciales	1 000,00 €
AUTRES FRAIS			
Tirages actes, sacs et badges, affiches, banderoles programmes (impression et diffusion), animation culturelle	12 450,00 €		
Frais de publications des actes	14 500,00 €		
TOTAL DEPENSES	228 892,62 €	TOTAL RECETTES	228 892,62 €

CONTRÔLE BUDGETAIRE Budget équilibré

Fait, à Angers le 7 mars 2019

Signature : 